

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

(Du 22 mai 1918.)

L'exequatur est accordé à M. F. *Gerth van Wijk*, en qualité de consul des Pays-Bas à Zurich.

La commission pénale du département suisse de l'économie publique à instituer suivant arrêté du Conseil fédéral du 17 mai 1918 est composée ainsi qu'il suit :

Président : M. *Kasser*, juge suprême à Berne;

Vice-président : M. *Perrier*, conseiller d'Etat à Fribourg;

Autre membre permanent : M. *Zraggen*, juge cantonal à Berne;

Suppléants : M. *Gustave Masson*, juge cantonal à Lausanne; M. le Dr *Börlin*, président de la cour d'appel à Bâle.

(Du 24 mai 1918.)

Le Conseil fédéral a alloué au canton de Fribourg une subvention de 20 % des frais d'assainissement d'une surface de 26 ha. 14 a. et 8 m² au lieu dit « La Tourbière », commune d'Echarlens (devis : fr. 52.000; maximum : fr. 10.400).

En application de l'article 2 de la loi fédérale sur l'assurance en cas de maladie et d'accidents du 13 juin 1911, l'ordonnance de l'arrondissement de Trins (Grisons) du 6 mai 1917/21 avril 1918 introduisant l'assurance obligatoire en cas de maladie et créant une caisse-maladie est approuvée.

NOMINATIONS

Département de justice et police.

Bureau de la police centrale.

(Du 22 mai 1918.)

Aide : M. *Fritz Born*, de Wiedlisbach, commis de première classe à ce bureau.

Commis de première classe : M. Fritz *Karlen*, de Boltigen, commis de deuxième classe audit bureau.

Commis de deuxième classe : M. Robert *Broder*, de Wallenstadt, employé provisoire audit bureau.

Bureau des assurances.

Commis de deuxième classe : M. Emile *Stauffer*, de Signau, commis à la direction de l'instruction publique du canton de Berne.

(Du 24 mai 1918.)

Département politique.

Affaires intérieures.

Secrétaire de chancellerie de première classe : M. Max *Zimmermann*, Dr en droit, d'Ebikon, secrétaire de chancellerie de deuxième classe à cette division.

Secrétaire de chancellerie de deuxième classe : M. Otto *Guidon*, Dr en droit, de Zernez, secrétaire provisoire à cette division.

Département militaire.

Service technique.

Ingénieur de deuxième classe : M. Rodolphe *Frei*, d'Orpund, ingénieur provisoire à ce service.

Département des postes et des chemins de fer.

Division des télégraphes.

Section contrôle et comptabilité.

Reviseur de première classe : M. Hans *Ballmer*, de Lausen (Bâle-Campagne), reviseur de deuxième classe, à la direction générale des télégraphes.

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL FÉDÉRAL

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1918
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	22
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.05.1918
Date	
Data	
Seite	217-218
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 659

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.